



Récap nouveautés 2026

En ce milieu d'année 2026, l'actualité réglementaire et sociale continue d'évoluer. Pour vous aider à y voir clair, nous vous proposons un **décryptage des derniers changements majeurs**. Du pouvoir d'achat aux nouvelles aides à la mobilité ou au logement, voici un tour d'horizon des mesures clés qui impactent aujourd'hui la vie des entreprises et le quotidien des salariés.



LOGEMENT : LA GARANTIE VISALE

(Nouveauté du 6 janvier 2026)

Action Logement a fait évoluer le dispositif de fond en comble en ce début d'année :

Plafonds revalorisés : Les limites de loyers garantis ont été augmentées pour s'adapter à la crise du logement.

Plus de bénéficiaires : Le plafond de ressources pour les salariés de plus de 30 ans a été revalorisé (passant à 1 710 € net par mois).

Saisonniers : Les critères d'accès ont été simplifiés (suppression de la condition de mobilité géographique).

**Accessible sous conditions de statut d'emploi pour les plus de 30 ans.*



PARENTALITÉ : LE CONGÉ DE NAISSANCE

Ce dispositif s'ajoute en complément à l'ancien congé parental.

Indemnisation : Prise en charge par la sécurité sociale à hauteur de **70 % du salaire brut** (puis à 60%), dans la limite de 1,8 SMIC.

Durée et partage : Durée de 2 mois par parent, utilisable de manière simultanée ou successive et de manière fractionnée (par bloc d'un mois) ou non, durant la première année de l'enfant.

Délai de prévenance : Le salarié doit informer son employeur au moins 1 ou 2 mois avant.

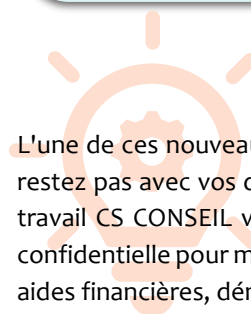


AIDES & DEPLACEMENTS :

Le Forfait Mobilités Durables (FMD)

Son attribution ne se limite plus aux seuls véhicules personnels (comme le vélo classique), mais s'applique désormais de manière très fluide aux salariés qui utilisent des engins électriques loués ou en libre-service (trottinettes, vélos partagés) pour leurs trajets domicile-travail, avec un plafond d'exonération pouvant atteindre **600 € à 800 € par an** selon les cas de cumul.

**optionnel pour l'employeur, soumis à la mise en place du dispositif par l'entreprise.*



EN PRATIQUE : COMMENT EN PROFITER ?

L'une de ces nouveautés 2026 vous concerne ? Ne restez pas avec vos questions. Le Service social du travail CS CONSEIL vous accompagne de manière confidentielle pour monter vos dossiers (logement, aides financières, démarches administratives).



FAMILLE : LE CONGE PROCHE AIDANT

L'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) permettant de compenser financièrement ce congé a été revalorisée au 1er janvier 2026 et s'élève désormais à **66,64 € net par jour** (dans la limite de 22 jours par mois).

De plus, le droit de l'étendre jusqu'à **4 proches différents** au cours d'une carrière (limite de 264 jours cumulés et 66 jours maximum par proche aidé) est pleinement actif.



JUIN 2026 - REPERES ECONOMIQUES : SMIC et prestations sociales

- **SMIC** : 12,31 € brut / heure (soit 1 867,02 € brut / mois sur une base de 35h/semaine).
- **Prestations sociales** : Une revalorisation de **0,8%** est entrée en vigueur au 1er avril 2026. Elle concerne directement la Prime d'activité (liée aux revenus professionnels modestes), le RSA et l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

CSC peut vous accompagner !
Contactez- nous !

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h :

03 87 18 99 60 ou contact@cscconseil57.fr